

Saguenay, 6 janvier 2020

LA BAIE – Les autorités municipales de Saguenay et les responsables du Service des incendies de Saguenay avisent les amateurs de pêche blanche, qui ne respecteront pas la réglementation municipale, qu'ils recevront un premier avis. Et s'ils persistent à ne pas respecter les règles, ils verront leur cabane à pêche être retirée des glaces et des contraventions leur seront imposées.

Ainsi, en premier lieu, pour une question de sécurité, Saguenay tient à rappeler qu'il est interdit de transporter des cabanes à pêche en dehors des sites de pêche blanche, tant et aussi longtemps que ces sites ne sont pas ouverts.

À la suite des événements des derniers jours, survenus sur le Fjord du Saguenay, les autorités tiennent à faire le point sur la situation des glaces en prévision de la prochaine saison de l'activité de la pêche blanche.

Il faut se souvenir que quatre cabanes à pêche ont été emportées par les glaces dans la nuit du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Heureusement personne ne se trouvait à l'intérieur de ces cabanes.

La Garde côtière canadienne a dû intervenir afin de repêcher les quatre cabanes à pêche et a même dû aviser les navires marchands, qui auraient

pu circuler dans les eaux de la rivière Saguenay, de réduire leur vitesse afin d'éviter une collision.

« Tout est d'abord et avant tout une question de sécurité pour notre population. Nous sommes chanceux que personne n'ait été blessé lors de cette mésaventure. Saguenay a adopté il y a plusieurs années une réglementation en lien avec l'activité de la pêche blanche. Celle-ci est en place du 15 décembre au 12 mars. Et cette réglementation sera dorénavant appliquée aux pêcheurs qui ne la respectent pas », indique Josée Néron, mairesse de Saguenay.

La réglementation prévoit que les amateurs de pêche blanche peuvent installer un abri temporaire en dehors des sites de pêche blanche.

Ils le font à leur risque et péril et ils doivent pouvoir amener leur abri par traction humaine. Et ils doivent la ramener à la fin de leur journée de pêche.

De leur côté, les dirigeants du Service des incendies de Saguenay verront à émettre des avis aux récalcitrants à qui ils rendront visite au cours des prochains jours.

« Ce sera un avis de 24 heures les invitant à retirer les cabanes à pêche des secteurs où cela n'est pas autorisé. S'ils n'obtempèrent pas, des billets d'infraction seront émis et les cabanes illégales seront retirées des glaces au frais des propriétaires », précise Carol Girard, directeur du Service des incendies de Saguenay.

Pour sa part, Marc-André Galbrand, directeur de Contacts Nature, explique que la très grande majorité des amateurs de pêche blanche dénoncent la situation vécue en début d'année 2020.

« Les gens sont prêts à s'impliquer afin de s'assurer que la saison de pêche blanche puisse se faire en toute sécurité pour tout le monde », de dire M. Galbrand.

- 30 -

Source : Stéphane Bégin

Conseiller en communication et aux relations avec les médias au cabinet de la mairesse de Saguenay.

418-698-3000, poste 1010

418-540-5868, cellulaire